

CONFÉDÉRATION MONDIALE
ANCIENS ET ANCIENNES ELEVES DES FMA

Siège social et administratif à Rome - Via Gregorio VII n. 133
Code fiscal 97070250580

ANNEXE AU BILAN CLOS LE 31.12.2020

Le bilan clos au 31 décembre 2020 fait apparaître un résultat positif pour la période de 81.111 euros.

Les comptes précités, dont la présente note complémentaire fait partie intégrante, ont été soumis à l'examen du Collège des Réviseurs aux Comptes et ont été établis conformément aux recommandations du Conseil National des Experts-Comptables, Commission Sans But Lucratif

Événements importants survenus au cours de l'exercice 2020

L'Association ASBL « Pas un de moins », par une délibération de l'assemblée extraordinaire du 21.09.2020, a décidé de modifier son nom en "Association Mornèse laïcs – Ancien/nes Elèves en réseau avec les FMA du monde" qui peut être désignée par " ASBL Association Mornèse" et d'autres clauses du statut, ainsi que d'approuver un nouveau texte du statut qui entrera en vigueur dans les conditions prévues par l'art. 104, paragraphe 2, du Décret Législatif n. 1 17/2017 conformément aux dispositions de celui-ci ;

Le Conseil Confédéral, par une résolution adoptée le 05.12.2020, sur la base des modifications à apporter au statut de la Confédération, modifications qui ont ensuite été approuvées par une résolution de l'Assemblée mondiale tenue le 28.03.2021, a décidé de déléguer à l'ASBL Association Mornèse, l'activité de solidarité de la Confédération à partir du 01.01.2021, donnant mandat à la Présidente de stipuler une convention avec l'ASBL Mornèse pour la dévolution des ressources susvisées. L'ASBL Association Mornèse, par décision du Conseil d'Administration du 06.12.2020, a décidé d'acquérir l'activité de solidarité de la Confédération par dévolution à partir du 01.01.2021.

Comparaison avec le bilan de l'année précédente

Le bilan et le compte de résultat présentent les valeurs de l'année précédente à des fins comparatives.

Les aspects les plus importants du bilan et de la gestion 2020 sont mis en évidence ci-dessous.

Activité associative

L'analyse de la situation économique et patrimoniale de l'association conduit à la détection des aspects suivants :

- le résultat économique net de l'année a été positif de 81.111 euros. Le résultat positif de l'année susmentionnée est le résultat de la remise de la dette de 100.000 euros de la part de l'Institut International Marie Auxiliatrice des Salésiennes de Don Bosco et de la politique de contrôle strict des coûts mise en œuvre tout au long de la gestion ; les revenus institutionnels s'élèvent à 188.641 euros, en baisse de 33.561 euros par rapport à l'année précédente. Outre les cotisations, ces revenus concernent aussi les dons, les contributions et les remboursements ;
- le coût du périodique "Unione" a diminué, passant de 61.196 euros à

44.918 € ;

- les frais administratifs ont diminué, passant de 117.011 euros à 79.240 euros ;
- les ressources financières s'élèvent à 352.223 euros (disponibilité en caisse de 1.345 euros, dépôts bancaires et postaux pour 350.878 euros, supérieurs aux valeurs de 2019 (299.417 euros), en phase avec le résultat économique positif de la gestion;

- tous les stocks ont été dépréciés, estimant qu'ils ne peuvent plus être monétisés ;
- le fonds TFR(provision pour indemnité de départ) au 31.12.2020 s'élève à 4.719 euros puisque l'indemnité de départ pour l'ensemble de l'année 2019 a été incluse dans le bulletin de paie de décembre 2020 et fait partie des dettes envers les salariés à la clôture de l'exercice 2020.

- parmi les dettes, ne figurent plus le prêt sans intérêt de 100.000 euros accordé par l'Institut des FMA suite à sa remise.

En ce qui concerne les éléments de ce bilan, il convient de noter en particulier que :

- les éléments qui ont été regroupés dans le bilan et au compte de résultat sont commentés dans la partie spécifique des Notes Explicatives ;
- pour les fonds, les réserves de l'année et les emplois sont indiqués ;
- les risques et pertes afférents à l'exercice ont été pris en compte, même s'ils sont devenus connus après la clôture de l'exercice ; les éléments de l'actif et du passif appartenant à plusieurs postes du bilan sont spécifiquement visés ;
- il n'y a pas de crédits ou de débits en devises étrangères.

1) CRITÈRES APPLIQUÉS DANS LES ÉVALUATIONS DES POSTES DU BILAN ET DES CORRECTIONS DE VALEUR.

1.1) Immobilisations.

Les immobilisations sont enregistrées au prix d'achat majoré des frais accessoires d'acquisition directement attribuables.

Aucune charge financière n'a été imputée aux immobilisations.

1.2) Amortissement.

Les amortissements des immobilisations matérielles ont été calculés sur la base de la possibilité résiduelle d'utilisation de chaque actif individuel. Toutes les immobilisations sont entièrement amorties.

1.3) Titres.

Les participations restent de 500 euros. Il n'y a plus d'éléments relatifs aux valeurs mobilières.

1.4) Inventaires.

Les stocks sont enregistrés à la valeur zéro.

1.5) Provisions pour de futures dépenses

Des provisions ont été constituées pour des dépenses futures, en partie déjà engagées à la date d'établissement de ces notes explicatives :

- > frais de préparation et d'approbation du nouveau statut confédéral et obligations y afférentes : 8.885 euros ;
- > frais pour le déroulement de l'assemblée annuelle et du congrès international qui devraient se tenir à l'été 2021 : 35.000 euros ;
- > frais pour le webinaire du centenaire du périodique Unione : 13.000 euros ;
- > mise à jour et mise à niveau du système informatif : 17.000 euros.

2) MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS.

2.1) Immobilisations matérielles.

Les amortissements ont apuré la valeur nette comptable des actifs détenus, dans l'attente de la dévolution qui interviendra le 01.01.2021

2.3) Immobilisations financières.

Les immobilisations financières sont égales à 500 euros.
Tout est détaillé dans le tableau ci-joint no. 4).

3) COMPOSITION DES POSTES "FRAIS D'INSTALLATION ET D'EXTENSION" ET "MISE EN SERVICE".

Il n'y a pas de frais d'installation et d'extension ni de frais de démarrage dans le bilan.

4) CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LA CONSISTANCE DES AUTRES POSTES DE L'ACTIF ET DU PASSIF : EN PARTICULIER POUR LES FONDS ET POUR LE TRAITEMENT DE LA FIN DE RAPPORT, DES USAGES ET DES PROVISIONS.

La composition des postes du bilan non précisés par ailleurs est décrite analytiquement dans les tableaux ci-joints no. 5), 6), 7), 8), 9) et 10).

5) LISTE DES PARTICIPATIONS DÉTENUES, DIRECTEMENT OU PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE OU D'UNE PERSONNE INTÉRESSÉE, DANS DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET CONTRÔLÉES.

Au cours de l'année, l'Organisme a détenu une participation dans le capital de l'ASBL « PAS UN DE MOINS », projet de développement des Ancien/nés Elèves des Filles de Marie Auxiliatrice maintenant « ASBL Association Mornèse », enregistrée au montant de la souscription de 500 euros.

6) MONTANT DES CRÉDITS ET DES DETTES PENDANT LA DURÉE RÉSIDUELLE DE PLUS DE CINQ ANS ET DES DETTES ASSISTÉES PAR DES GARANTIES RÉELLES SUR LE PATRIMOINE SOCIAL, AVEC INDICATION SPÉCIFIQUE DE LA NATURE DES GARANTIES.

Il n'existe pas, dans le bilan, des dettes ou des crédits d'une durée résiduelle supérieure à cinq ans ni de dettes garanties par des sûretés sur les actifs sociaux.

7) COMPOSITION DES POSTES « CRÉDITS ET REPORT D'ACTIFS ET CRÉDITS ET PRODUITS DU PASSIF » ET DU POSTE « AUTRES FONDS » DU BILAN, AINSI QUE LA COMPOSITION DU POSTE « AUTRES RESERVES ».

Les provisions et les reports sont détaillés analytiquement dans le tableau ci-joint no. 11).

A cet égard, il convient de noter : • parmi les produits constatés d'avance figurent les cotisations de 2021 ; - les charges constatées d'avance comprennent le montant des charges constatées d'avance relatives aux primes d'assurance de 2021.

8) MONTANT DES CHARGES FINANCIERES IMPUTEES AU COURS DE L'ANNEE SUR LES VALEURS INSCRITES A L'ACTIF DU BILAN, DISTINCTEMENT PAR POSTE.

Aucune charge financière n'a été capitalisée au cours de l'exercice.

9) ENGAGEMENTS NE RESULTANT PAS DU BILAN

- NOTES SUR LA COMPOSITION ET LA NATURE DE TELS ENGAGEMENTS, AVEC LA PRECISION DE CEUX RELATIFS A DES FILIALES, ASSOCIÉS, SOCIÉTÉS MÈRES ET SOCIÉTÉS SOUMISES AU CONTRÔLE DE CELLES-CI.

En attendant la résiliation du contrat de prêt avec l'entité Marie Auxiliatrice, il n'y a plus de risque pour la garde de la Maison de vacances de Castelnuovo Nigra, tandis que le risque évalué à 200.000 euros relatif au respect de la restriction prévue par acte notarié chez le Notaire Biino de Turin le 29.06.2011 en relation avec la contribution régionale du même montant reste inchangé.

Il n'y a pas d'autres engagements que ceux résultant du Bilan.

10) REVENUS DES ACTIVITÉS TYPIQUES AVEC RÉFÉRENCE PARTICULIÈRE AUX REVENUS INSTITUTIONNELS.

Au cours de l'année en cours, l'entité a réalisé des revenus générés par les cotisations des membres pour 164.721 euros, par des dons et des contributions pour 13.920 euros, en plus du remboursement de frais divers et administratifs pour 10.000 euros.

11) MONTANT DES REVENUS DES PLACEMENTS EN CAPITAUX PROPRES, VISÉS À L'ART. 2425 N. 15 AUTRES QUE LES DIVIDENDES.

La Confédération n'a généré aucun revenu de participations au cours de l'année.

12) NOMBRE MOYEN DE SALARIÉS RÉPARTIS PAR CATÉGORIES

Le nombre moyen des salariés, au cours de l'exercice 2020, a été de 3.5 unités administratives à temps partiel.

CONCLUSIONS

Au terme de ce rapport, Messieurs les Conseillers, je vous propose d'approuver les comptes de la Confédération au 31.12.2020 et d'affecter le résultat d'exploitation de 81.111 euros comme suit :

v / 30.700 euros au fonds de dotation qui devient donc 100.000 euros ,

v / la somme restante de 50.811 euros à la réserve.

Rome, le 22 juin 2021